

Propositions du SE-Unsa 34

TOUS les personnels participent au Mouvement. Ils bénéficient de priorités (prio 1, prio 2 ou prio 10) en fonction de leur situation et conservent la possibilité de participer librement au mouvement.

Dispositifs dédoublés ouverts en septembre 2017 (Personnels en poste en CP REP+ en septembre 2017 et souhaitant conserver le poste)

Nature du support et affectation	Publication du poste	Participation au mouvement	Modalités du Mouvement	Points ancienneté sur le poste
PMC à Titre définitif	OUI	OUI	Prio 1 (absolue) si unique ou dernier voeu	OUI
PE à titre définitif	OUI	OUI	Prio 1 (absolue) si unique ou dernier voeu	OUI

Nature du support et affectation	Publication du poste	Participation au mouvement	Modalités du Mouvement	Points ancienneté sur le poste
PE à titre provisoire	OUI	OUI	Aucune priorité. Affectation au barème à condition d'être dans le vivier	OUI
TR ZIL à titre provisoire	OUI	OUI	Aucune priorité. Affectation au barème à condition d'être dans le vivier	OUI
TR BD à titre provisoire	OUI	OUI	Aucune priorité. Affectation au barème à condition d'être dans le vivier	OUI
Titulaire 1 ^{ère} année (T1)	OUI	OUI	Aucune priorité. Affectation au barème à condition d'être dans le vivier	OUI

Dispositifs dédoublés à ouvrir en septembre 2018 (Personnels candidats à un poste en CP REP+ / CE1 REP+ / CP REP)

Candidatures en interne

Nature du support et affectation	Publication du poste	Participation au mouvement	Modalités du Mouvement	Points ancienneté sur le poste
<u>Cas 1</u> : transformation de classes CP/CE1 en classes dédoublées. PE en poste CP/CE1 dans l'école	OUI	OUI	« Prio 2 » si unique ou dernier vœu à condition d'être dans le vivier	OUI
<u>Cas 2</u> : création de nouvelles classes CP/CE1 dans l'école. PE en poste dans l'école quelle que soit la classe	OUI	OUI	« Prio 2 » si unique ou dernier vœu à condition d'être dans le vivier	OUI
PMC à titre définitif dans l'école	OUI	OUI	« Prio 2 » si unique ou dernier vœu à condition d'être dans le vivier	OUI

Candidatures en externe

Nature du support et affectation	Publication du poste	Participation au mouvement	Modalités du Mouvement	Points ancienneté sur le poste
<u>Cas 3</u> : postes restés vacants en classes dédoublées	OUI	OUI	Affectation au barème à condition d'être dans le vivier	NON